



**Conseil Municipal du 05 Février 2024**  
**Salle du Conseil Municipal à Villemur-sur-Tarn**

**Extrait du Registre des Délibérations**

Envoyé en préfecture le 09/02/2024

Reçu en préfecture le 09/02/2024

Publié le 09/02/2024

ID : 031-213105844-20240205-DELIB2024004-DE



**Délibération 2024-004**

**Aménagement de l'aire de covoiturage avenue Franklin Roosevelt**  
**Signature d'une convention avec le Conseil Départemental de Haute-Garonne**

L'An deux mille vingt-quatre et le lundi 05 février à 19 heures 00, les membres du conseil municipal de la Commune de Villemur-sur-Tarn se sont réunis au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de M. Jean-Marc DUMOULIN, Maire, sur convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le lundi 29 janvier 2024.

**Présents**

M. Jean-Marc DUMOULIN, Mme Aurore DUQUENOY, Mme Agnès PREGNO, M. Georges CHEVALLIER, Mme Florence DELTORT, M. Daniel REGIS, Mme Corine BRINGUIER, M. Jean-Michel MICHELOT, M. Marc SENOUCHE, Mme Nadine RIAL, M. Claude CAUSSE, Mme Christiane RASCAGNERES-PLAZA, Mme Hélène BOURRUST, M. Philippe VIGUIE, Mme Christine POMMEREUL, M. Philippe SANCHEZ, Mme Danielle FOLLEROT, M. Michel SANTOUL, Mme Brigitte BERTO, Mme Caroline VILLA, M. Alain BALLO, Mme Pierrette BRINGUIER.

**Conseillers ayant donné pouvoir**

Mme Bernadette BALAGUE a donné pouvoir à M. Marc SENOUCHE  
Mme Virginie DOS SANTOS a donné pouvoir à M. Philippe VIGUIE  
M. Franck MORENO a donné pouvoir à Mme Corine BRINGUIER  
M. Dominique MARIN a donné pouvoir à M. Jean-Marc DUMOULIN  
M. Jérôme NORTIER a donné pouvoir à M. Daniel REGIS  
M. Patrice BRAGAGNOLO a donné pouvoir à M. Alain BALLO  
Mme Louise MICHARD a donné pouvoir à M. Michel SANTOUL

**Conseillers absents**

Aucun

**Secrétaire de séance**

Mme Aurore DUQUENOY

**Membres en exercice - 29 | Membres présents - 22 | Pouvoirs - 07 | Membres absents - 00**

**Exposé**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'une partie du parking de covoiturage situé à l'entrée de Magnanac, avenue du Président Kennedy, doit être cédée à la Société PITCH PROMOTION, l'autre partie d'une vingtaine de places de stationnement étant conservée par la Commune.



Une aire de covoiturage doit être créée avenue du Président Roosevelt. Cet aménagement fait l'objet d'une convention entre la Commune et le Conseil Départemental de Haute-Garonne afin :

- D'autoriser le Département à aménager une aire de covoiturage en bordure de la RD 29, avenue du Président Franklin Roosevelt sur des emprises de terrain lui appartenant ;
- De fixer les conditions administratives, techniques et financières de la réalisation des travaux, et préciser les obligations respectives de la Commune et du Département concernant la gestion et entretien ultérieurs des aménagements et équipements implantés sur l'aire de covoiturage, aménagée comme indiquée sur le plan joint en annexe.

## Décision

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le quorum étant vérifié, le Conseil Municipal, DECIDE :

- **D'approuver** le projet de convention tel que joint en annexe ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer ladite convention ;
- **De mandater** Monsieur le Maire pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de la présente décision.

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité que la présente délibération a fait l'objet des formalités de transmission et de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

## Résultats du vote

Votants – 29 | Pour – 28 | Contre – 00 | Abstention – 01

La Secrétaire de séance,

Aurore DUQUENOY



Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Jean-Marc DUMOULIN